

Chelles, le 25/09/2021

INSPECTION DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE CHELLES
40 avenue de la Résistance
77500 CHELLES

Affaire suivie par :
Élisabeth GOULARD

T : 01 60 20 77 20

Mél : ce.0771129J@ac-creteil.fr

NOTE DE SERVICE N°2 RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Références :

- [Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière](#)
- [Référentiel de compétences professionnelles attendues pour l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation \(BO n° 30 du 25 juillet 2013\)](#)
- [Document de référence de l'entretien](#)
- [Modèle de compte rendu du rendez-vous de carrière.](#)

PJ :

- Fiche préparatoire à l'entretien de carrière
- Tableau d'utilisation des 108 heures

1. TROIS RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Les rendez-vous de carrière sont des moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

- Le premier rendez-vous de carrière concerne les personnels qui sont dans la deuxième année du 6^{ème} échelon l'année du rendez-vous de carrière.
- Le deuxième rendez-vous de carrière concerne les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous de carrière une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^{ème} échelon.
- Le rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors-classe concerne les enseignants se situant dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale.

Les rendez-vous de carrière permettront également d'apprécier la valeur professionnelle en vue de déterminer :

Pour le premier, l'avancement accéléré du 6e au 7e échelon ;
Pour le second, l'avancement accéléré du 8e au 9e échelon ;
Pour le troisième, le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle qui est conduite par l'IEN.

L'enseignant peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée.

L'inspection est suivie d'un entretien avec l'IEN.

À l'issue du rendez-vous de carrière, le compte-rendu, dont le modèle est arrêté par le ministre chargé de l'éducation nationale, est communiqué à l'enseignant qui peut, à cette occasion, formuler par écrit des observations dans un délai de trois semaines.

Lors de l'entretien, les échanges se déroulent en appui des différents items contenus dans la fiche préparatoire au compte rendu de carrière.

2. LA PLATEFORME DE GESTION « SIAE »

Cet outil, dénommé SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation des personnels enseignants), est présent dans l'espace I-Prof, il organise les différentes étapes du rendez-vous de carrière.

L'enseignant(e) éligible à un rendez-vous de carrière pour l'année 2020-2021 a été informé(e) avant les congés d'été 2021 via son espace I-PROF.

L'IEN planifie le rendez-vous de carrière via la plate-forme SIAE. Un courriel d'avertissement est adressé à l'intéressé(e) à son adresse @ac-creteil.fr L'enseignant(e) se rend dans son espace I-Prof pour accepter le rendez-vous.

3. LES MODALITES ET LES ATTENDUS DANS LE CADRE DE L'INSPECTION

Le rendez-vous de carrière s'inscrit dans un protocole d'évaluation et de formation des maîtres. Il a pour objectif d'évaluer et de reconnaître l'ensemble de votre travail, compte tenu de vos conditions d'exercice.

A. Compétences évaluées lors de l'inspection (référentiel de compétences professionnelles) :

- ✓ Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- ✓ Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves.
- ✓ Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- ✓ Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- ✓ Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
- ✓ Coopérer au sein d'une équipe.
- ✓ Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement.
- ✓ Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages.
- ✓ Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- ✓ Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- ✓ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

B. Déroulement du rendez-vous de carrière : inspection et entretien

- ✓ L'observation en situation :

L'observation de la pratique de la classe s'exercera à travers une ou plusieurs séances d'activités **impliquant le maître et les élèves**. Il s'agira lors de ces séances de privilégier de véritables situations d'apprentissage.

Le choix des séquences sera généralement déterminé par votre emploi du temps. Toutefois, une demande particulière pourra être faite pour examiner plus spécifiquement un aspect de l'enseignement dispensé.

Cette observation vise à évaluer la maîtrise des disciplines enseignées, l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre de votre enseignement, la prise en compte de la diversité des élèves et des travaux permettant l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

Lors de l'observation, une importance particulière sera portée :

- À la mise en œuvre effective des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Aux acquisitions des élèves et à leur suivi dans le cadre des différents dispositifs d'aide.
- Au cadre dans lequel travaillent les élèves : organisation et utilisation de l'espace, affichage référentiel.
- Au climat de travail de la classe : relation enseignant-élèves, relation entre les élèves.
- À la gestion du temps de l'élève, et notamment, aux équilibres :
 - o Des volumes d'apprentissages et de leur place dans une journée en lien avec les rythmes scolaires.
 - o Des types d'activités
 - o Des formes d'organisation
 - o De la répartition des domaines d'activité et des disciplines sur la journée, la semaine, le mois et l'année.
- À la place accordée quotidiennement aux temps de lecture et d'écriture, dans les différents domaines disciplinaires.
- À la place de l'EPS
- À ce qui est fait dans la classe et dans l'école pour que tous les élèves réussissent et que leurs besoins soient pris en compte (différenciation pédagogique - APC- PPRE).
- À votre participation active à l'exploitation des évaluations, aux actions définies dans le projet d'école et aux travaux pédagogiques du conseil des maîtres de cycle.

✓ L'entretien individuel

Il est l'occasion d'un dialogue professionnel qui permettra d'établir une analyse critique des séances au regard de la progression et de la programmation, d'identifier les points forts et ceux qui sont susceptibles d'être améliorés en appui du référentiel de compétences professionnelles.

La fiche préparatoire servira de fil conducteur et permettra d'aborder plus aisément cet entretien.

✓ L'inspection des enseignants remplaçants :

L'inspection d'un personnel BD remplaçant est avant tout l'inspection d'un enseignant. Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière : cohérence et continuité du travail proposé avec le travail effectué en amont par le titulaire de la classe, pertinence des outils utilisés, qualités relationnelles et adaptabilité au public. Lors de l'inspection, l'enseignant remplaçant présentera son cahier-journal ou cahier de bord où seront répertoriés les remplacements effectués et les traces écrites de son action pédagogique et didactique.

✓ Le compte rendu du rendez-vous de carrière

Il mentionne le degré de maîtrise (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent) pour chacune des compétences professionnelles du référentiel ainsi qu'une appréciation littérale de l'IEN d'une dizaine de lignes.

Il est adressé à l'enseignant via l'outil de gestion SIAE.

C. Condition matérielle de l'entretien

Le directeur et l'enseignant inspecté doivent s'assurer des bonnes conditions matérielles du temps d'observation (informer les élèves, prévoir un emplacement pour l'IEN) et d'entretien (disponibilité de l'enseignant et des locaux).

D. Documents à mettre à ma disposition

- Les documents réglementaires (registre d'appel, consignes de sécurité, emploi du temps)
- Les outils professionnels de l'enseignant (cahier journal, programmations, progressions, fiches de préparation...)
- Les orientations et les actions du projet d'école.
- Les outils des élèves (cahiers, classeurs, cahier de correspondance, référentiels d'aides, productions...)
- Les évaluations de classe et les grilles de suivi des résultats des élèves.
- Les documents relatifs aux différents dispositifs de différenciation ou d'aides mis en place (compte rendu conseil de cycle, analyse des évaluations, PPRE, PIA, PAP, APC, liaison avec le RASED)
- Le tableau d'utilisation des 108 heures

Élisabeth GOULARD



